

Etudes préalables à l'aménagement du secteur du Raquer à Ploeren.

Compte rendu de Réunion Publique du 2 mars 2023 à 19h dans la grande salle du Triskell à Ploeren.

La réunion rassemble environ 150 habitants de Ploeren.

Les intervenants sont :

Commune de PLOEREN :

Gilbert Lorho, Maire de Ploeren ;

André Guillemot, Adjoint aux travaux et à l'urbanisme.

SDIS 56 (sapeurs-pompiers) :

Lieutenant-Colonel Gildas LOPÉRE, Chef d'état-major opérationnel du SDIS 56 ;

Commandant Mathieu PLISSON, SDIS 56.

Groupement d'experts (urbaniste, paysagiste, environnement et concertation) :

Viviane Dominique, Urbaniste de l'agence EOL ;

Romain Moreau, Directeur de l'agence Trait Clair (concertation).

Introduction :

Monsieur le Maire introduit la réunion : « *L'aménagement du secteur du Raquer est un projet très important, une opération essentielle, vitale, pour l'évolution de la commune de Ploeren. Pour maintenir sa sociologie actuelle de population jeune et active. Pour le dynamisme de son territoire, le maintien de ses écoles, l'usage de ses équipements publics, la prospérité de ses activités économiques. On ne construit pas pour se faire plaisir, mais pour répondre à des besoins.*

C'est un projet complexe et long dont les règles d'urbanisme sont déjà posées dans le PLU de la commune, approuvé en janvier 2020. Le dit PLU étant parfaitement en phase avec le SCOT de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération approuvé en mars 2020.

La rencontre de ce soir a pour objet de vous présenter les résultats des études, le plan de composition du projet, les meilleures orientations d'aménagements suite aux arbitrages effectués après les réunions avec les habitants et celles avec les administrations et organismes amenés à juger le projet (préfecture, DDTM, agglomération, autorité environnementale (MRAE), ...). Il est aussi tenu compte de la situation financière et patrimoniale de la collectivité. Des éléments du calendrier à venir vous seront aussi apportés ».

Il donne la parole à Madame Viviane DOMINIQUE, du cabinet EOL de Vannes, pilote de la programmation urbaine et la conception de l'espace de l'opération.

Présentation du projet :

Viviane Dominique, urbaniste du cabinet EOL présente l'ordre du jour. Elle revient sur les grands constats et enjeux, avant la présentation des éléments issus de la concertation suivi de la présentation du scénario de synthèse. Le diaporama de la séance sera mis en ligne sur le site de la commune.

Viviane Dominique rappelle que Ploeren est une commune du cœur de l'agglomération. A ce titre, elle est censée produire en moyenne 50 logements par an de 2020 à 2035. Les habitations visées sont notamment des logements abordables pour les jeunes ménages et des logements destinés à anticiper le vieillissement de la population. La densité obligatoire est de 35 logements à l'hectare minimum pour les opérations d'aménagement. Il s'agit de réduire l'emprise sur les terres agricoles et les espaces naturels. L'étude du marché immobilier fait apparaître un besoin aussi bien en locations qu'en accessions de petits logements en collectifs comme en maisons individuelles. Ploeren compte aujourd'hui 12,8 % de logements locatifs sociaux pour une obligation de 20%. Pour ce, 30% de logements sociaux doivent être construits dans les opérations d'aménagement, avec en plus 15 % de logements abordables.

Tout le secteur a été reconduit comme secteur d'extension du Bourg dans le PLU. Le centre Bourg est désormais grandement urbanisé et le Raquer, après désenclavement, sera le secteur de prolongement du Bourg pour les 10 prochaines années.

La commune a retenu un groupement de bureaux d'études dont EOL est le mandataire pour mener la réflexion. Le groupement et ses expertises sont présentés. Il est rappelé que l'on se situe dans le cadre d'une étude d'impact environnemental et que le dossier sera soumis et analysé sous cet angle par la préfecture.

Le déroulé de l'étude en 3 phases est rappelé : diagnostic, scénarios et synthèse.

Des scénarios ont été concertés avec les habitants lors des derniers ateliers. Il y a eu ensuite une série d'échanges avec les partenaires institutionnels afin d'aider les élus à prendre des décisions pertinentes en matière d'aménagements et arrêter les procédures adéquates.

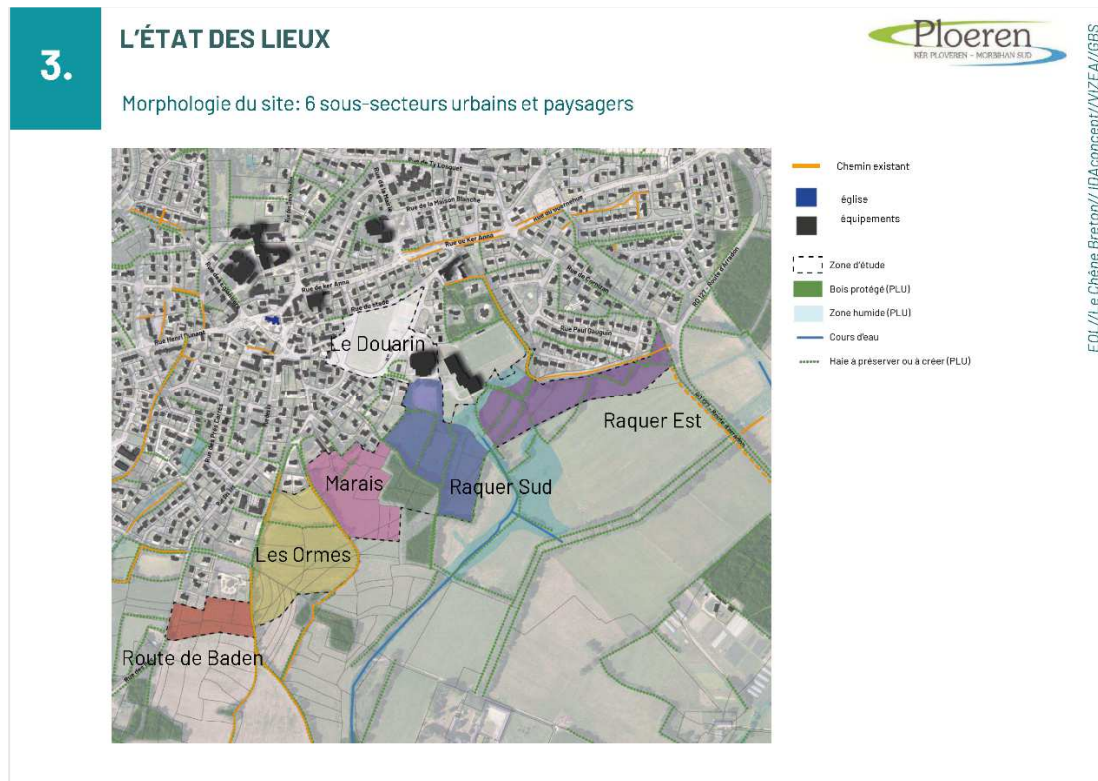
Viviane Dominique présente ensuite l'état des lieux. Le Bourg de Ploeren est multipolaire au sein duquel le SPI et le Raquer représentent une polarité intermédiaire. Le seul endroit pour accéder au site étudié en voiture est le parking, les autres accès sont des chemins. Il y a donc besoin d'une nouvelle route entre la route de Baden et celle d'Arradon pour desservir les constructions envisagées.

Concernant les équipements sportifs, au début de l'étude, une problématique d'équipements a été identifiée avec des salles qui sont très occupées. Il a été prévu de s'orienter vers une extension et une restructuration des salles existantes avant de programmer la construction d'une nouvelle salle. Les besoins devront être définis avec les associations utilisatrices. L'hypothèse retenue est de conserver deux terrains de football et de développer des compléments d'aménagements dans le secteur bocager.

Le site comprend une zone humide importante le long du ruisseau, un boisement et des haies qui forment un maillage. La topographie est formée par des éminences successives, puis un terrain plat avec des pentes autour de la zone humide. C'est donc un secteur assez vallonné. On note également la présence d'une ligne à haute tension.

L'inventaire faune-flore sur quatre saisons a fait émerger 7 types d'habitat avec une certaine richesse. 109 espèces animales ont été recensées dont 51 espèces bénéficiant d'une protection légale. Les haies et le ruisseau avec sa zone humide sont des habitats riches en espèces à forts enjeux.

D'un point de vue paysager il y a une série de 6 secteurs urbains et paysagers.




Romain Moreau revient sur la concertation qui s'est tenue sur site, puis lors d'ateliers. Il restitue une synthèse des points de vue évoqués lors des rencontres :

4.

LES SCÉNARIOS MIS AU DÉBAT PENDANT LES ATELIERS

Les orientations qui ont émergées



EOL/Le Chêne Breton//IDAconcept//VIZEA//GBS

IDENTITÉ
Préserver l'identité de la commune « cité jardin » « nature en ville »

COMMERCES
Créer une véritable centralité à Ploeren : renforcer le noyau du bourg, commerces, services, en lien avec le développement du télétravail

ESPACES PUBLICS
Comment articuler densité et qualité des espaces de vie? : espaces verts, arbres, jardins familiaux... garantir la qualité des espaces publics dans le temps

HABITAT
Accueillir toutes les familles par la construction d'une diversité de logements. Une architecture soignée, pas très haute qui rend l'espace public agréable. Prévoir des petits logements au nord du Raquer pour assurer une proximité des services aux personnes à mobilité réduite Éviter l'effet « mur » le long de la voie inter-quartier.

MOBILITÉ
Une nouvelle voie de desserte inter-quartier qui ne devienne pas une voie de contournement du bourg : prévoir des aménagements en conséquence. Les cheminements piétons existants doivent être préservés dans leur écrin de verdure ainsi que la sécurité des piétons qui y circulent + à développer dans le Raquer Prévoir des pistes cyclables sécurisées ex. aller au collège d'Arradon.

EQUIPEMENTS
Profiter du Raquer pour prévoir des équipements complémentaires pour les ados, les jeunes, des services aux habitants (pôle médical) Des terrains de pétanque pour la compétition?

PAYSAGE
Préserver la biodiversité, les haies bocagères, la zone humide

DÉPLACEMENT DU STADE
Des pour et des contres, mais pour faire quoi à la place? beaucoup d'idées...

Viviane Dominique revient sur le caractère champêtre typique de Ploeren qui amène à préciser la notion de « cité-jardin ».

Les études et la concertation ont mis en évidence que la problématique de déplacement du stade Le Douarin est liée à celle de l'aménagement du centre Bourg, pour lequel le besoin d'une étude urbaine spécifique s'avère indispensable. L'aménagement du secteur du Raquer prévoit pour autant la possibilité d'y déplacer le stade, sans décider dans l'attente de précisions sur les possibles évolution du centre-Bourg. Pour ce qui concerne les mobilités douces une séparation des flux, piétons, vélos et automobiles est demandée.

Pour les équipements de loisirs il paraît plus raisonnable de restructurer l'existant. Un réseau de chaleur mutualisé entre les équipements pourrait être mis en place sur l'esplanade du SPI. Les équipements les plus bruyants seront éloignés des habitations.

En cours d'études, le Département et l'Agglomération ont fait connaître le besoin d'un emplacement pour construire le nouveau Centre de Secours maintenu à Ploeren à proximité de la RD 127.

Le Lieutenant-Colonel Gildas LOPÉRE, Chef d'état-major opérationnel du SDIS 56, prend la parole pour détailler le projet de centre de secours.

Il indique que le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) validé par le Préfet prévoit les risques à l'échelle du département. Le dernier SDACR qui datait de 2013 a été actualisé pour tenir compte de l'évolution de la nature des risques (panneaux photovoltaïques, véhicules électriques, changement climatique, feux de forêt, etc.) mais aussi de la hausse du nombre d'habitants. Le besoin de reconstruire des centres de secours de l'agglomération vannetaise apparaît urgent pour assurer une bonne couverture des risques. A titre d'exemple, la mise à niveau des centres de secours du pays de Lorient est déjà réalisée.

Le Département et le SDIS ont étudié des scénarios qui aboutissent à positionner le centre de secours au Raquer Est de Ploeren car les secours ont besoin d'axes routiers rapides qui permettent de distribuer les secours très rapidement pour aller en interventions sur Ploeren, Arradon, Baden et Plescop, vers la RN 165 et Auray ou Vannes. Ainsi la couverture des secours et la continuité territoriale vers les îles sont optimisées.

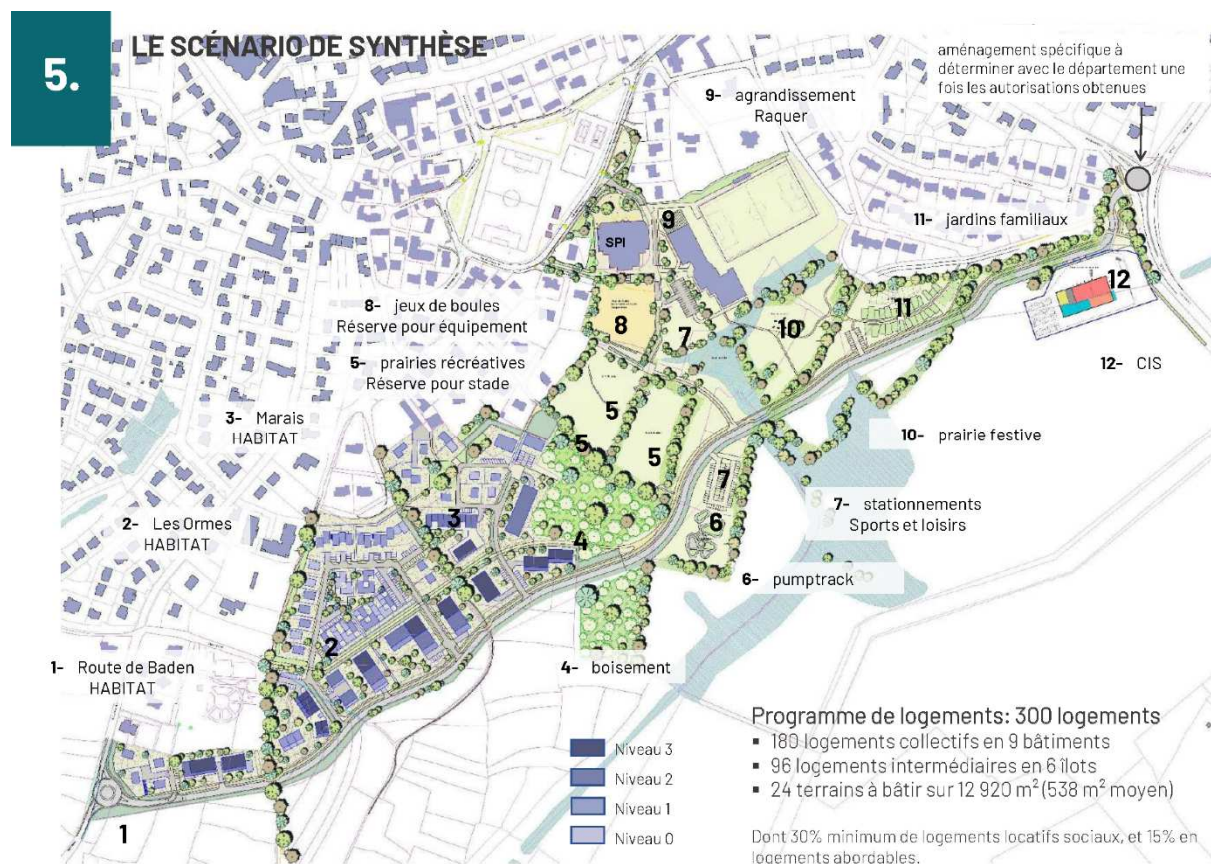
Ce sera le second centre de secours posté de l'agglomération avec des sapeurs-pompiers volontaires et des sapeurs pompiers professionnels en garde postée, c'est-à-dire immédiatement disponibles pour intervenir jour et nuit. Il est précisé que le centre de secours ne comportera pas de grande échelle et que la tour d'exercice fera 3 niveaux uniquement. Il s'appuiera sur l'équipe du centre de secours et les sapeurs-pompiers volontaires actuels dont l'équipe sera renforcée.

Viviane Dominique présente ensuite le scénario de synthèse. Elle précise que le périmètre retenu a été tracé pour éviter d'interrompre le réseau bocager, que le cœur de Bourg sera traité dans une étude spécifique et que le centre de secours a été ajouté à l'est du site en bordure de la route d'Arradon.

La voie d'urbanisation est positionnée au sud avec pour chaque traversée un passage de courtoisie pour réduire la vitesse, c'est-à-dire que la voiture s'arrête pour laisser passer celle d'en face. La voie est sinueuse pour décourager la vitesse. Elle est doublée par une piste vélo bidirectionnelle et une voie piétons, séparées de la chaussée par une bande plantée de 2m.

La possibilité d'une nouvelle entrée ou sortie de bourg en automobile a été éliminée pour limiter les impacts sur le trafic routier. Le lien avec le bourg se fait par les déplacements doux : on peut rejoindre le bourg selon plusieurs itinéraires doux. Outre la voie douce qui suit la voie d'urbanisation, il est prévu une voie verte dans le prolongement de l'impasse des Ormes, qui traverse les nouveaux quartiers d'habitation

à l'Ouest, et une voie douce entre la voie d'urbanisation et le sud du SPI. Une rampe d'accès PMR sera installée pour accéder à l'esplanade du SPI depuis la prairie centrale.



Le plan général est présenté. Les logements collectifs sont situés au sud pour dégager des vues et bénéficier du relief. Des stationnements souterrains permettent de stocker les voitures en sous-sol pour que la végétation vienne au plus proche des habitations. Les maisons à un étage sont positionnées proches du bourg. Les bâtiments collectifs ne seront pas trop larges et favoriseront l'usage du bois qui deviendra nécessaire avec les évolutions règlementaires.

Au centre du projet les implantations de bâtiments sont conçues pour maintenir les arbres existants qui forment la base d'un petit espace public en liaison avec le chemin piéton central. Une réserve foncière est maintenue pour éventuellement déplacer le stade a terme. Une piste de pumprack est positionnée au sud pour développer une activité multigénérationnelle de plein air, c'est un équipement facilement réversible. Ce secteur pourra accueillir ultérieurement d'autres équipements. L'aménagement des espaces extérieurs est l'occasion de penser des usages sportifs, festifs ou de loisirs. Les chemins piétons irriguent les quartiers d'habitation et les prairies récréatives. Ils seront tracés par une fauche différentielle de façon à tenir compte de la place du vivant dans ce secteur. La traversée de la zone humide se fera par un platelage bois sur pilotis de façon à la préserver. La route sera aussi sur pilotis au-dessus de la zone humide. Les jardins familiaux seront déplacés plus à l'est avant le centre de secours et une réflexion sera menée avec le département pour aménager le branchement sur la RD 127.

Echanges avec la salle :

La séance de questions / réponses avec le public débute ensuite, il en est proposé ici une restitution par thème.

Implantation du nouveau centre de secours :

Un riverain s'interroge : « Pourquoi dire que les équipements bruyants sont éloignés des habitations et pas le centre de secours ? ». Les riverains se plaignent de l'implantation du nouveau centre de secours qui va apporter pollutions, bruits et nuisances selon eux. Il est demandé pourquoi le centre de secours n'a pas été implanté ailleurs à Ploeren ou même à Baden dans la zone d'activité comme cela a été évoqué. Une habitante précise que la zone est inscrite en Aa au PLU et qu'il y a d'autres zones de ce type à Ploeren. Elle propose d'installer le centre de secours près de la 4 voies.

Monsieur le Maire indique qu'il entend les craintes qui s'expriment. Mais il faut garder raison, modération et discernement. Le nouveau centre de secours ne concerne que l'environnement des habitants qui seront en proximité immédiate du futur équipement. Le futur centre de secours ne peut s'implanter à Ploeren que dans l'espace du Raquer. Il suffit de se référer au PLU actuellement en cours : à Mané Coetdigo (zone humide) comme près de la station d'épuration il n'est pas possible de construire. Le Raquer est classé 2 AU (potentiel constructible). Maire depuis plus de 10 ans, habitant à proximité du centre de secours actuel depuis 43 ans, il précise n'avoir jamais entendu la moindre récrimination contre les activités des pompiers. Et que le prix des maisons situées autour du centre est tout à fait comparable à ceux pratiqués sur la commune. Sans la moindre moins value.

Ploeren a, sans discontinuité, un centre de secours depuis très longtemps. L'implantation du nouveau centre de secours à Ploeren - en remplacement de celui ancien - est une grande chance. Et le Raquer est l'emplacement qui satisfait parfaitement les missions du futur centre de secours.

Le Lieutenant-Colonel Gildas Lopéré explique qu'un centre de secours de cette dimension réalise autour de 1000 interventions par an, soit 3 interventions par jour en moyenne. L'activité des sapeurs-pompiers est liée à l'activité humaine, les 2/3 des interventions se font en heures de jours et 1/3 en heures de nuit. Les véhicules seront de type ambulance, incendie et véhicules légers. 80 % de l'activité est liée aux secours à personne, 10 % aux incendies et 10 % aux opérations diverses. La performance du centre de secours dépend à la fois de la population couverte et des capacités de rayonnement autour du centre.

A Baden, l'implantation dans une zone d'activités avait été proposée car le foncier disponible était la propriété de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération. Le centre aurait été excentré, ne rayonnant que sur un quart de cercle à cause de la forme de la côte. A Ploeren, il sera situé idéalement pour desservir Ploeren et la RN 165, Arradon, Vannes Ouest, Baden, L'Île Aux Moines, Larmor Baden, Le Bono, Plougoumelen.

Ce qui pourrait faire du bruit au niveau du centre de secours ce sont les tests de grande échelle et l'exercice au feu : mais il n'y en aura pas au futur centre de secours de Ploeren. L'usage de la sirène d'appel aux pompiers volontaires n'est plus utilisé depuis plusieurs années. La nuit, les pompiers évitent la sirène à 2 tons, car il n'y a pas utilité. Un centre de secours n'apporte pas les inconvénients qui sont craints.

Un participant pointe la dangerosité des routes de Baden et d'Arradon qui seront empruntées par les véhicules de pompiers. Un autre participant s'inquiète de l'étroitesse de certaines portions de voiries.

Le Lieutenant-Colonel Gildas Lopéré explique que les secours emprunteront les routes existantes sur lesquelles, à ce jour, il n'y a pas d'aménagements particuliers prévus. La proximité de la RN 165 et de la Route Départementale 127 est importante pour réduire les délais d'intervention. L'implantation au Raquer permet de rayonner au mieux sur le territoire d'interventions, notamment la RN 165.

Un riverain indique que les agents immobiliers ont évalué la décote de sa maison à 20% à cause du centre de secours qui s'installe à proximité. Il précise qu'il envisage un recours contre le projet.

Monsieur le Maire rappelle que les prix récents des mutations des propriétés situées près du centre actuel sont comparables à ceux pratiqués sur le bourg de Ploeren. Le centre de secours n'apporte aucune moins value immobilière. La défense des intérêts particuliers doit se concilier avec l'intérêt général, base du vivre ensemble. Il n'est pas possible d'être à la fois « pour » un centre de secours et refuser systématiquement la construction près de chez soi. Prétendre qu'un centre de secours ne serait que source de pollutions et de bruits n'est pas recevable.

Un autre riverain indique qu'il comprend que l'implantation du centre de secours est décidée mais demande si des aménagements peuvent être réalisés pour améliorer la situation. Des habitants souhaitent que les accès au centre de secours soient corrigés ou la route placée au sud de celui-ci. Plus généralement, les riverains déplorent un manque de concertation au sujet du centre de secours qui vient s'ajouter au projet en cours de conception.

Viviane Dominique indique que le dialogue avec le département doit se poursuivre pour préciser le branchement sur la RD 127. La route envisagée au nord du centre de secours vise à créer un accès unique sur cette route de façon à éviter deux carrefours trop rapprochés. Le département n'a pas encore validé le rond-point. Le carrefour devra être aménagé. Du côté de la route de Baden, c'est un petit rond-point d'entrée de Bourg qui est envisagé. Le projet sera soumis à enquête publique, l'ensemble des alternatives de positionnement du centre de secours sera présenté dans le dossier d'enquête publique. Ensuite il y aura aussi un commissaire enquêteur qui prendra toutes les observations.

Monsieur le Maire ajoute que le centre de secours à Ploeren n'est devenu d'actualité qu'avec le nouveau SDACR et les choix opérés par les décideurs. Il a communiqué dès que l'information est devenue une certitude. Le Raquer est un emplacement remarquable. La réunion de ce soir est bien une réunion d'étape. La concertation se poursuit. Il se tient à disposition de tous pour échanger.

Une habitante indique qu'elle découvre l'emplacement du centre de secours, que ce n'est pas ce qu'elle imaginait à la lecture du journal municipal. C'est une grande déception pour les riverains alors que les travaux ont déjà commencé.

Monsieur le Maire confirme que le centre de secours a bien été annoncé dans le journal municipal. Les travaux qui ont été réalisés, en continuation de l'allée du Mézo, n'ont rien à voir avec le centre de secours. Il s'agit de travaux pour l'assainissement collectif du Domaine du Mézo et non pour le centre de secours. Il rappelle qu'il reste « ouvert » à toute proposition d'amélioration. Le dialogue de ce soir doit se poursuivre.

Un riverain du centre de secours actuel confirme qu'il ne subit aucune nuisance particulière. Il s'interroge simplement sur le devenir du foncier libéré par le déplacement du centre de secours.

Monsieur le Maire indique que ce sujet fera parti de l'étude à venir sur le centre bourg. C'est un sujet complexe et délicat car le centre est déjà grandement construit. C'est le dernier endroit pour consolider la centralité qui n'a pas arrêté de bouger au cours des décennies passées. Le centre du Bourg de Ploeren doit se poser définitivement par un aménagement réussi de l'espace occupé aujourd'hui par le centre de secours actuel et les anciens services techniques municipaux.

Nouveaux logements :

Le projet prévoit une zone d'habitat uniquement, sans activités économiques ?

La zone est bien destinée au logement et (ou) à des activités compatibles avec l'habitat. Ce n'est pas une zone d'activités économiques (artisans, commerces, ...), mais des activités pourront s'implanter, à condition d'être compatibles avec le logement.

Combien de nouveaux logements sont prévus exactement ?

Monsieur le Maire précise que ce sont bien 300 nouveaux logements qui sont prévus, tel que stipulé au PLU. La densité minimum est bien de 35 logements à l'hectare. Viviane Dominique indique que c'est le minimum obligatoire sur ce périmètre d'urbanisation.

Combien de nouveaux habitants va-t-on accueillir dans ces 300 nouveaux logements ?

Monsieur le Maire indique que le nombre d'habitants par ménage diminue avec le « desserrement des ménages » et le vieillissement. Aujourd'hui, à Ploeren, nous sommes à 2 personnes par ménage en moyenne, mais cela évolue vite. A Séné, par exemple, il ne serait plus - en moyenne - que de 1,6 habitant par logement. On peut estimer le nombre de nouveaux habitants autour de 550 ; Les constructions seront étalées sur une dizaine d'années.

Quel est le calendrier de ce projet ?

Monsieur le Maire détaille le processus réglementaire qui va durer plus d'un an. Les chantiers qui commenceront par la construction de la route pourraient débiter après obtention des autorisations environnementale. La construction des premiers logements pourraient commencer d'ici 3 ans.

Une prochaine réunion publique, à venir dans les trois mois, présentera la traduction du projet dans le PLU. L'analyse des dossiers par les autorités puis l'obtention des autorisations prendra un an environ. Les marchés publics pour la réalisation de la route, un an également.

Pourquoi tous les logements sont concentrés à l'ouest du site et pas répartis sur l'ensemble du périmètre ? C'est très dense sur cette partie du projet, encore plus que les opérations les plus denses qui sont livrées aujourd'hui.

Viviane Dominique indique que le plan proposé correspond exactement à la densité minimum de 35 logements à l'hectare à respecter. Si on répartit les logements sur l'ensemble du périmètre, ça fait plus de logements, mais il n'est pas possible de faire moins dense.

Le plan proposé est difficile à comparer avec des opérations comme Le Lain car les espaces extérieurs sont traités complètement différemment et la place de la voiture n'est pas du tout la même. Tout est prévu pour qu'elle soit peu visible sur les espaces extérieurs.

Equipements :

Un participant demande comment se fera la dépose des enfants à l'école. Les liaisons douces c'est bien mais en réalité la plupart des parents travaillent à l'extérieur de Ploeren et prennent leur voiture.

Viviane Dominique explique le choix de réaliser une voie d'urbanisation qui évite le centre et de privilégier les circulations douces. Les effectifs des écoles connaissent des cycles qui correspondent à l'arrivée de nouveaux habitants en âge d'avoir des enfants scolarisés. Le projet du Raquer doit se construire progressivement, sur une dizaine d'années. La circulation liée aux écoles ne devrait pas être notablement modifiée.

Monsieur le Maire complète par un exemple. Le projet de l'Argoat, ce sont 78 logements livrés en 2021, mais cela n'a pas empêché une fermeture de classe à l'école publique à Georges Brassens à la rentrée scolaire de septembre 2023, car Ploeren est rentrée dans un processus de vieillissement. Il n'y a pas de lien automatique entre constructions de logements et effectifs scolaires.

Une participante trouve que des parkings au cœur du bourg seraient intéressants. Néanmoins les parkings proposés semblent très loin du bourg et de l'école Georges Brassens. Est-ce que la commune va créer de nouveaux parkings, et augmenter les effectifs de la police municipale pour gérer la circulation du bourg ?

Viviane Dominique précise que les emplacements visibles sur le plan ont vocation à desservir le nouveau quartier. Monsieur le Maire confirme que le stationnement fera aussi partie de l'étude de centre bourg. Il n'est pas prévu d'augmentation des personnels de la police municipale.

Une participante soulève le manque de solutions de garde pour les jeunes enfants.

Monsieur le Maire confirme que c'est une préoccupation majeure pour la commune. Tout comme l'accès aux soins ou le vieillissement de la population. Il informe les habitants de l'arrivée d'un nouveau médecin dans la commune ce 1^{er}

mars 2023. Il indique également être en discussion avancée avec un porteur de projet pour l'implantation de deux micro-crèches.

Une participante demande ce qu'il advient d'un projet de salle des fêtes, c'est un vrai besoin pour les familles et pour les associations.

Monsieur le Maire répond que l'équipe municipale est bien consciente du besoin. Le besoin d'une nouvelle salle est avéré. Le projet du Raquer est complexe à mener, on en est aujourd'hui au stade d'obtention des autorisations. Une fois celles-ci obtenues la municipalité décidera.

Un participant demande si le Stade Le Douarin sera déplacé.

Il est rappelé que la réflexion a été reportée à plus tard mais que le secteur du Raquer est prévu pour permettre ce déplacement. Une étude nommée « plan de référencement » sera nécessaire sur le cœur de bourg pour établir son programme d'évolution en tenant compte de toutes les composantes de la place Armor, de la mairie, du secteur du SPI et du Raquer.

Un participant demande s'il y aura un emplacement pour la pratique de la pétanque en compétition.

Il est encore trop tôt pour dire où exactement, mais c'est effectivement prévu. En attendant les terrains de pétanque actuels sont maintenus. Les prairies communales seront accessibles pour les activités de plein-air.

Un participant remarque une forte attente sur les équipements pour les associations. Il faut prendre en compte que Ploeren a besoin d'équipements sportifs et de loisirs pour les habitants actuels et à venir. La priorité est de penser au futur pour les jeunes.

Monsieur le Maire confirme mais indique que des autorisations administratives doivent être obtenues au préalable.

Une personne partage le fait que la valeur de sa maison en centre bourg a pris 30% en 10 ans. Elle indique que c'est surtout la proximité de l'école qui fait la qualité de son cadre de vie. L'école publique amène du bruit et des voitures mais il est heureux de voir toute cette vie. Voir les enfants passer ça fait du bien, c'est la vie.

A l'issue de ces échanges, Romain Moreau rappelle que les échanges sur le centre de secours vont se poursuivre car le dialogue continue dans le cadre de la modification du PLU. De plus, le dossier d'étude d'impact sera mis à disposition dans le cadre de l'enquête publique liée au projet.

A plus court terme, le diaporama présenté sera mis en ligne sur le site Internet de la Mairie ainsi que le compte-rendu de la réunion publique.

Monsieur le Maire conclut la séance en remerciant les nombreux participants pour leur présence et leur participation active. Il rappelle que l'aménagement du secteur du Raquer représente le demain de Ploeren, qui n'a aujourd'hui presque plus de foncier constructible disponible. Si des craintes s'expriment, il est de l'intérêt général, **de l'intérêt de tous**, d'avoir un centre de secours à proximité. **C'est une chance d'avoir un centre des secours au plus proche des Ploerinois.**

Il remercie tous les intervenants qui portent ce très beau projet.

La réunion se termine à 22h.